RECU EN PREFECTURE

Le 14 décembre 2023

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 14/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 décembre 2023 à 17 heures 00

Question n°10

Forfait Mobilités Durables

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

M. Claude BILLOD, M. Philippe CREMER, Mme Valéry GARCIA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Alfred M'BONGO, Mme Agnès MARTIN, Mme Claudine MAUGAIN, M. Michel PELLATON, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN

Etaient absents:

M. Bernard AVON, M. Yves CHANSON, M. Cyril DEVESA, donne pouvoir à M. André TERZO, M. Michel JOURNEAUX, donne pouvoir à M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Anne VIGNOT, donne pouvoir à Mme Sylvie WANLIN

Date	de	dénôt	en	Préfecture	
Date	ue	UCDU	CII	I I CI COLLII C	

DÉLIBÉRATION

Incidence financière					
BP 2024 Charges de Personnel	Montant prévu au BP 2024 : 4 200 €				

Résumé: Dès 2018, la Ville de Besançon, son CCAS et Grand Besançon Métropole ont adopté, en direction de leurs personnels, des mesures novatrices pour inciter à l'usage des transports en commun et de la bicyclette pour se rendre au travail. Les objectifs de ce plan ont été:

- Limiter l'impact de l'utilisation de la voiture thermique sur l'environnement,

- Apporter une aide financière aux personnels utilisant des modes déplacements doux (covoiturage, vélos),

Contribuer à la santé des agents en les incitants à recourir à un mode de transport plus actif.

Plusieurs textes publiés au Journal Officiel apportent des modifications au Forfait Mobilités Durables dont peuvent bénéficier les agents de la fonction publique. Ces évolutions portent sur l'élargissement du champ des bénéficiaires et la possibilité de cumuler intégralement le forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun. Son montant maximal alloué évolue également de 200 à 300 euros par an.

Référence au Projet social 2022-2026 : Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS	Axe 5: Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS		
Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS	pour pérenniser son action de service public		
au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »	Axe 6: Faire savoir et valoriser l'action du CCAS		
Axe 3: Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification)	⊠ Sans objet		
Axe 4: Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville			

Conformément à l'engagement du ministre de la transformation et de la fonction publique dans le cadre de la conférence salariale réunie le 28 juin 2022, le décret n°2022-1557 portant extension du forfait mobilités durables (FMD) a été publié au journal officiel du 14 décembre 2022.

Ces textes fixent l'attribution du FMD. Les bénéficiaires sont les suivants :

Agents territoriaux relevant du code général de la fonction publique,

- Agents recrutés sur un contrat de droit privé (stagiaires, fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent ou temporaire quel que soit leur taux d'emploi, apprentis, autres contractuels de droit privé).

Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible au versement passe de 100 à 30 jours.

Montant annuel du forfait mobilités durables passe à 300 euros et est proportionnel :

- 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport prévu est comprise entre 30 et 59 jours
- 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport prévu est comprise entre 60 et 99 jours
- 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport prévu est d'au moins 100 jours.

A noter que cette indemnité forfaitaire est exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.

Cumul

Le versement du FMD est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Modulation

Aucune modulation en fonction de la proportion de la durée de présence de l'agent.

Mode de transports éligibles

Engin personnel électrique et/ou musculaire (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, vélos ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage).

Pour solliciter le versement du FMD, l'agent doit suivre la procédure suivante :

- Établir une déclaration sur l'honneur qui atteste de l'utilisation de l'un ou de plusieurs modes de transport éligibles et du nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport,
- Remettre cette attestation à son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé,
- Au titre des déplacements réalisés au cours de l'année 2023, le montant du FMD sera versé en une seule fraction au début de l'année 2024.

2 800 euros ont été versé aux agents du CCAS au titre du FMD 2023.

Au regard des évolutions du décret du 14 décembre 2022, le budget consacré au FMD est à porter à hauteur de 4 200 euros pour l'année 2024 pour tenir compte du passage du forfait de 200 € à 300 € et prendre en compte le caractère dégressif de son versement.

Les évolutions présentées prennent effet pour les déplacements réalisés au cours de l'année 2023 et les suivantes et concernent donc le forfait mobilités durables versé à compter de l'année 2024.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur les évolutions du Forfait Mobilités

Durables.

Pour extrait conforme, La Vice-présidente du CCAS,

Sylvie WANLIN

and the state of t

ar terradiana mangata a sa atah ng magama mana ana ana anakatah majir sa maga

energi for the paper of the compart of the paper of the paper of the community of the compart of

A PARAMETER POR STANTA DE LE CONTRACTOR DA SANTA EN L'ANTRE DE MANTE PRESENTATION DE L'ARTER PROPERTY DE PARAMETER DE L'ARTER DE L'A

Tr. Trong

and consuments for TND restriction of the exect of publications is inspected to extraored the restriction of t Free documents publics of the exemple of the

nettal e M

Battan religious represigi su residente le completadora, el estre de la completa de la granda de la completadora del completadora de la completadora de la completadora del complet

be the fire and manufact who at

THE REPORT OF A SECURITION OF A

- a de disposició de elegación de la comparte de la comparte de la compartidad de la compartidad de la compartid La partigación deservadad de tradación de la compartidad de la compartidad de la compartidad de la compartidad La compartidad de la
- and the residence of the second of the second program of the first energy of a residence of magesta. The second The second of the second of

100 miles

Park William William William

10 to 5e